**SAVSA – Projet d’aménagement de la Place des Moines –**

**Compte-rendu de la réunion publique du 22 octobre 2019**

Introduction de Thierry Le Roy (Société des Amis du vieux saint-Antonin) :

Nous sommes nombreux, ce soir, et nous avons peu de temps. Juste un mot, pour commencer, sur le pourquoi et le comment de cette réunion.

Gérard AGAM, que je remercie d’avoir bien voulu y participer, a présenté, dans son dernier bulletin municipal, le projet d’aménagement de la place des Moines qu’il veut faire voter par le conseil municipal avant la fin de son mandat.

Pourquoi cette réunion ?

Nous, les Amis du vieux Saint-Antonin, partageons son impatience devant l’état désolant de cette place depuis 3 ans. Nous nous y sommes intéressés, comme association de défense du patrimoine, dès 2016, en participant aux réunions (après l’effondrement du mur), et en interrogeant nos adhérents par Internet.

Mais aujourd’hui, nous pensons qu’on ne peut pas voter sur ce projet, même limité comme il l’est au remplacement des balustrades historiques et à la plantation d’une nouvelle rangée d’arbres, sans savoir un peu mieux ce que nous en pensons, les uns et les autres.

Or, il n’y a eu jusqu’ici que des réunions très restreintes. La dernière, celle de la « commission extra-municipale d’aménagement du bourg », a réuni le 12 août, au cœur de l’été, pas plus que 7 habitants et quelques conseillers municipaux. Jamais le sujet n’est encore venu au conseil municipal.

Nous avons donc dit au maire, comme au bureau d’études Blohorn qui a dessiné le projet, et à l’ABF, que nous avons aussi invités : nous n’avons pas de contre-projet, mais nous voulons donner à nos adhérents - et aux habitants - une occasion de dire leur réaction au projet présenté.

Comment ?

C’est donc une réunion pour que le plus grand nombre d’entre vous prenne la parole. Nous en garderons la trace, puisque Joan Péricas nous enregistre. Soyez brefs, car nous avons à peine deux heures devant nous. Gérard Narjoux veillera aux temps de parole.

Chacun d’entre nous a peut-être déjà son avis. Mais, pour ceux qui n’ont pu voir ou comprendre suffisamment le projet, nous avons prévu une brève présentation (Dominique Perchet), que Gérard Agam voudra peut-être commenter le premier.

Dans le débat, ensuite, la parole sera donnée, un bref moment, à deux auteures d’un travail d’architecte/urbaniste (bénévoles) sur notre place des Moines et les questions de son aménagement : Caroline Bernard et Silène de Beaudoin.

Nous verrons, à la fin, quelles peuvent être les suites de cette réunion.

*Intervention de Dominique Perchet :*

*Vous trouverez une présentation plus complète du projet sur le site Internet de notre association (savsa.net), en particulier les photos que je projette aujourd’hui qui résument l’histoire de la promenade des Moines depuis l’époque d’Amélie Galup. L’époque du thermalisme, antérieure à la crue de 1930, a vu se construire l’escalier monumental, et sa balustrade, qui nous préoccupent aujourd’hui.*

*Devant la commission extra-municipale réunie le 12 août, nous avions souhaité parler des fonctions des places dans une ville. Ici, nous sommes en présence d’une place pour le délassement, qui pour cette raison a besoin d’une clôture par rapport au reste de la ville.*

*Il faut voir aussi sa situation. La place doit aussi sa beauté au « miroir d’eau » que forme là l’Aveyron, grâce à la chaussée de Roumegous. Une photo aérienne montre que, lorsque la crue de 1930 avait détruit la chaussée, le miroir d’eau avait disparu.*

*Dès 2016, après l’effondrement du mur de soutènement, la Société des Amis du vieux saint-Antonin avait collecté les avis de ses adhérents : une quarantaine avait répondu, très majoritairement, pour la conservation de la balustrade du bord de l’eau, pour la limitation de l’emprise des parkings, et pour la valorisation visuelle des vestiges archéologiques sous-jacents.*

*Le projet actuel, pour des raisons budgétaires qui appartiennent à la municipalité, se limite à certains aménagements, ceux qu’a examinés la commission extra-municipale réunie cet été, à partir d’options proposées par le maître d’œuvre, le cabinet Blohorn. Des photos et des croquis de ce dernier, que je projette, montrent :*

*. le gradinage (trois marches) au bord de la terrasse devant l’Aveyron,*

*. la proposition d’aménagement en arrière-plan, notamment une rangée d’arbres le long des gradins,*

*. le garde-corps qui remplace la balustrade au pied des gradins, faites de barres métalliques horizontales,*

*. Côté rue, la suppression de la balustrade, l’alignement des niveaux de la place et de la rue, séparées par des plots amovibles, et une redistribution des places de parkings, prévues en épi.*

*Le projet se poursuivra ultérieurement, dans une seconde phase qui ne pouvait être financée à ce stade, avec la possibilité de créer une buvette, d’une prise d’eau ou d’une fontaine, ou l’aménagement d’une circulation piétonnière le long de la rivière jusqu’à Roumegous.*

Intervention de Gérard AGAM, maire de Saint-Antonin :

Je trouve un peu personnelles la présentation et les réactions que je viens d’entendre. Il faut savoir que, pour moi, le projet est arrêté, et qu’il ne peut lui être encore apporté que des modifications marginales. Cela fait trois ans qu’on y travaille, en comité de pilotage et en commission extra-municipale.

Un mot, d’abord, sur la genèse de tout cela. En 2014, lors des élections municipales, l’aménagement de la place des Moines n’était pas au programme (la priorité était alors à la place Mazerac). Accident majeur en décembre 2015 : l’effondrement du mur de soutènement. Avec l’ensemble des élus, est alors envisagé un réaménagement de la place, avec un budget. Nous avons sollicité Franck Boyer pour une mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage. Pour définir un cahier des charges, ou plus simplement l’esprit souhaité de cette place, nous avons réuni une quarantaine d’habitants. C’est alors que l’idée de marches ou gradins est apparue. Les idées alors exprimées ont été résumées dans une brochure, qui a tenu lieu de cahier des charges. Puis, nous avons en avril 2018 (après une longue phase d’archéologie préventive) choisi le maître d’œuvre, une architecte du patrimoine, le cabinet Blohorn. Un comité de pilotage a été réuni, ainsi que la commission extra-municipale.

Il est bien tard, maintenant, pour discuter le projet. Lors de la réunion de la commission extra-municipale, que j’ai invitée à s’exprimer par des votes, ces derniers ont été très serrés ; je n’ai moi-même pas pris position.

Je suis venu car je suis disposé à vous écouter et à répondre à vos questions ; mais je ne peux, après cette commission extra-municipale, revenir en arrière. Le projet que celle-ci a adopté ne pourra être modifié, sous réserve de détails, que nous examinerons encore avec le cabinet Blohorn dans les deux prochains jours.

Thierry Le Roy : Remercie à nouveau le maire de sa présence. Mais tient à souligner que cette réunion est plus large que les précédentes, par le nombre des participants, et que le vote du conseil municipal n’a pas encore eu lieu. La parole des habitants présents doit donc rester libre.

Gérard C. : l’enquête par Internet que la Société des Amis du vieux Saint-Antonin a conduite en 2016, et qu’a présentée Dominique Perchet, n’avait pas donné des votes unanimes comme il l’a dit, et d’ailleurs les questions étaient orientées.

Sur l’architecture générale du projet, il importe de penser que nous ne sommes pas, place des Moines, en présence d’une « place royale », qui devrait rester fermée, mais d’une place qui doit être ouverte. Il soutient le projet de gradins, qu’adoptent bien des villes aujourd’hui pour rendre la vue de la rivière plus accessible.

Caroline S. : s’interroge sur le revêtement prévu pour le sol de la place.

Georges C. : demande au maire si on va échancrer la chaussée de Roumegous. Si c’était le cas, les gradins envisagés perdraient leur utilité pour la vue sur un miroir d’eau qui aurait disparu.

Jean-Pierre B. : il faudrait réduire le nombre des marches projetées pour les gradins, et rendre autant d’espace à la place.

Anne R. : les parkings qui grignotent la place, les traces des vestiges archéologiques qu’il va falloir mettre en évidence, les gradins : tout cela va réduire la largeur de la place. Par ailleurs, la suppression de la limite de la place avec la rue, où la circulation restera intense, peut être dangereuse pour la sécurité des passants, sans parler de la proximité de l’école maternelle. Plutôt faire fonctionner la zone bleue qu’augmenter les places de parking.

Véronique LR. : Fait un parallèle avec la destruction de Notre Dame de Paris, qui pose la question d’une reconstruction à l’identique. Cette dernière solution serait sans doute plus consensuelle que le choix d’une solution qui multiple les risques de désaccords.

Michel H. : s’interroge sur la destination principale de cette place. Suggère qu’on y érige une statue, représentant notre plus fameux troubadour, figurant bien la période importante pour l’histoire et le patrimoine de Saint-Antonin, celle de l’édification de la maison romane.

André de R. : C’est la circulation des camions, maintenant parfois de 40 tonnes, qui gêne, pour le pont comme pour la place. Remarque sur la reconstruction à l’identique : on ne pourra la faire, à Notre Dame, à cause du plomb ; mais la situation à Saint-Antonin n’est pas la même. Sur les gradins : propose de s’en tenir à deux marches au lieu de trois.

Nathalie S. : se demande quelle sera la possibilité des personnes à mobilité réduite de profiter de la place, avec ces gradins qui leur seront peu accessibles. Même remarque pour les personnes âgées.

Intervention de Gérard Agam :

- Le boulevard des Thermes, actuellement large de 6m, ne sera pas élargi. En revanche, les trottoirs qui le bordent du côté de la place seront supprimés.

- Le revêtement de la place : la solution technique n’est pas encore arrêtée. On aimerait faire comme sur la place Pomiès (on voudrait un sol à la fois stable et filtrant). On a le temps d’y réfléchir, puisque le début des travaux n’est pas envisagé avant septembre 2020.

- Sur la chaussée de Roumegous. Nous avons reçu la visite d’une secrétaire d’Etat, Emmanuelle Wargon, qui voulait voir notre « miroir d’eau », dont elle savait l’importance, mais que menacent les projets des partisans de la « continuité écologique ». Nous pensons (la commune, propriétaire du moulin et de la moitié de la chaussée) à équiper le site d’une installation hydroélectrique, dont la rentabilité serait cependant plus négative qu’au Gravier, nous disent les spécialistes. La secrétaire d’Etat s’est engagée devant moi à ce que le niveau d’eau soit conservé en amont de la chaussée, et que si une échancrure devait modifier ce niveau, on n’y procèderait pas. Compte tenu des désaccords au sein des services de l’Etat, j’ai pris le parti d’adresser une lettre à la préfecture, dont j’ai donné copie à l’association des Amis du vieux Saint-Antonin.

- Les gradins : on peut en faire moins. Et pour tenir compte des PMR, on pourrait y faire une échancrure.

- Les parkings. Si on réduit le nombre de marches, on pourrait élargir la place. Mais supprimer la présence de voitures dans ce quartier de la ville ne conviendrait pas aux commerçants, aux besoins de desserte de la pharmacie, de la poste, etc. Les parkings en épi, c’est la conséquence de la suppression du trottoir. Quant aux camions, ce n’est pas la commune qui peut en détourner le trafic. Globalement, le nombre de places de parkings ne changera pas. Ne voit pas bien la question de la desserte de l’école maternelle.

- Reconstruire à l’identique ? Une pointe de modernité ne nuira pas à la place. En outre, la contrainte budgétaire a joué (le premier projet présenté par le cabinet Blohorn coûtait 1, 5 millions d’euros, alors que nous avions prévu une enveloppe de 0, 6).

- La destination de la place : reste la promenade, mais aussi les nombreuses festivités.

Thierry Le Roy : c’est la première fois qu’autant de monde vous entend, M le maire, sur votre projet pour la place des Moines.

Je vais donner maintenant la parole, comme je l’avais annoncé, à Caroline Bernard (architecte) et à Silène de Baudoin (urbaniste) pour présenter leurs réflexions sur la place des Moines, travail personnel et bénévole de ces dernières semaines.

*Intervention de Silène de Baudoin, urbaniste :*

*Avant d'aménager la place, il est nécessaire de la resituer dans son contexte, c’est-à-dire tenir compte notamment et ce de manière prioritaire la circulation piétonne dans le bourg.*

*Nous avons mis en avant quatre thèmes de réflexion, qui pourraient nourrir un futur et nécessaire plan de référence à l'échelle du bourg tels que le recommande le bureau d'études MTP qui a mené l'étude pour le développement et l'attractivité des bourgs centres de Saint-Antonin et Caylus :*

*1. RELIER*

*En orange, les commerces et équipements.*

*En rouge apparaissent les principaux axes de liaisons reliant ces pôles de services.*

*La qualité des cheminements actuels n'est pas homogène. Certains existent déjà et sont fonctionnels (trait plein), d'autres sont à améliorer (en pointillé) afin de les rendre plus lisibles et compréhensibles, d'autres sont à remanier intégralement (en trait discontinu) afin d'une part de garantir la sécurité et d'autre part de donner envie de se déplacer à pied à l'échelle de l'ensemble du bourg.*

1. *2.* *CHEMINER*

*Le deuxième thème concerne les traversées sur les départementales qui contournent le bourg épousant les limites historiques du village. Aujourd'hui le bourg s'étend au-delà de cette enceinte et traverser la route représente un moment inconfortable au quotidien notamment pour les personnes âgées ou parents accompagnés de jeunes enfants que ce soit en poussette, à vélo ou en trottinette. Cette frontière due à un trafic routier non encadré est également un frein pour la poursuite de la découverte de Saint-Antonin au-delà du centre bourg pour les visiteurs.*

*Nous repérons ici les traversées piétonnes problématiques, le but étant de les aménager en redonnant la priorité aux piétons à la fois pour leur sécurité et le plaisir de parcourir le bourg.*

*Exemples : Sécuriser la traversée entre le bourg et la zone d'équipements scolaire et sportifs ; raccorder la place des Moines au bourg par un large plateau piéton.*

*Bien que l'automobiliste emprunte une départementale, il est nécessaire de lui signifier clairement par des aménagements adéquats qu'il traverse un village.*

*3. OMBRAGER*

*Une fois que nous avons créé les continuités, piétonnes, que nous avons sécurisé les traversées, il est nécessaire de penser le confort notamment en période estivale. Nous avons connu plusieurs périodes de canicules, il est probable que le phénomène s'intensifie dans les années à venir.*

*Nous avons donc répertorié les lieux ombragés actuels, et ceux qui se retrouvent en plein soleil à la fois sur les parcours, les zones d'attentes au niveau des traversées et les places.*

*Nous pourrions par exemple imaginer planter des arbres sur les places Nord et Sud de la mairie et la place des Moines et minimiser ainsi ce que l'on appelle dans le jargon les îlots de chaleur.*

*Nous pourrions également imaginer de créer un verger communal sur une des prairies de Roumégous en y plantant différentes essences de fruitiers.*

*4. FLÂNER*

*Dernier thème, la balade.*

*Il s'agit d'offrir aux habitants et visiteurs une balade facile et de proximité depuis le bourg sans partir à l'assaut des causses depuis les PR ou GR.*

*La place des Moines pourrait devenir le point de départ de différentes balades : longer la rivière, contourner et zigzaguer entre et autour des équipements (école, maison de retraite, salle des fêtes, presbytère).*

*Puis offrir une possibilité de poursuite vers le parc de Roumégous par une passerelle enjambant la Bonnette. Continuer à longer les berges sous les saules pleureurs et enfin profiter de point de vue spectaculaire depuis le moulin de Roumégoux sur le miroir d'eau, village et son clocher, le tout bordé par le roc Deymié et le roc d'Anglars. Ce lieu est également fréquenté pour la baignade et Ia pêche.*

*POUR CONCLURE, nous retrouvons ici tous les principes évoqués précédemment appliqués au quartier de la place des Moines.*

*En rouge les continuités piétonnes, une réflexion sur les traversées et les poches de stationnement, la création d'un espace de promenade ombragé incluant l'ensemble des parcours autour des équipements jusqu'à la Bonnette, puis la possibilité de poursuivre en empruntant une passerelle pour rejoindre Roumégous.*

*Intervention de Caroline Bernard, architecte, membre de la SAVSA. Notes sur les esquisses :*

*Ce sont des esquisses que nous vous présentons là, ce n’est pas un projet. Ce sont des suggestions, des pistes de travail, dans le but d’ouvrir le « champ des possibles », pour retrouver des usages familiers de cette place, lui conserver son sens et redonner sa qualité. Elles ont été dessinées en réaction au projet de l’aménagement de la place des moines, que nous avons découvert cet été dans la gazette municipale.*

*Parce que, ce qui frappe, c’est :*

*. Premièrement, la manière dont ce projet a été mené : Une seule réunion publique du 27 juin 2016, seulement une trentaine de personnes ! Pas d’information. Pas de respect des préconisations de Franck Boyer, architecte mandaté pour la réalisation du diagnostic, notamment par rapport à la zone d’étude qui devait être beaucoup plus étendue, à la question des fouilles archéologiques et au travail de concertation avec les habitants.*

*. Deuxièmement, le résultat : Froideur esthétique. Esthétique aseptisée. Perte d’identité de Saint Antonin : on pourrait être n’importe où, en périphérie urbaine. Manque d’ombre. Perte de l’intimité et de la sécurité : disparition de la limite entre la place et la route départementale (selon les principes modernes de fluidité !) ; il y a même l’intrusion d’un parking de 12 voitures, juste à côté de l’entrée principale, rognant la place sans pourtant ajouter un nombre supplémentaire de places. Perte d’une fonction essentielle de la place qui est le belvédère : son ancrage géographique.*

*Qu’est-ce qu’on pourrait faire d’autre pour que ce lieu soit vivant, humain et qu’on ait envie d’y être et retrouver des usages familiers, lui conserver son sens et restaurer sa qualité, à moindre coût et en l’intégrant dans un projet global d’usage piéton du bourg ?*

*1. De l’ombre : replanter des arbres là où la DRAC l’autorise (suite au rapport de fouilles préventives de l’INRAP menées par Bertrand Poissonnier) sur cette bande de 7m qui longe le parapet. Plutôt qu’une ligne d’arbres, nous préférons des bouquets d’arbres (ombre plus vaste). Les talentueux jardiniers de la mairie, Richard et Cathy sauront choisir les arbres les plus adaptés. Il est important d’essayer de conserver les arbres existants (amender le sol) et en particulier le magnolia.*

*2. Conserver les balustres côté voirie pour leur caractère patrimonial et qui ont l’avantage d’exister et de préserver la sécurité et l’intimité de la place vis-à-vis de la circulation départementale. Les restaurer (5 points de dégradation) sera plus économique/écologique que les démolir, les évacuer et les remplacer par des potelets métal...*

*3. S’installer sur cette place : avec un mobilier libre en bois, chaises, fauteuils, bancs, tables, fabriqués par un artisan d’ici, qui permettrait aux habitants de trouver leurs habitudes sur la place, là où ils le veulent, à l’ombre, au soleil en fonction des humeurs, du temps, des saisons.*

*4. Au même titre on pourrait imaginer l’existence d’une buvette amovible ou permanente et la remise en route d’une fontaine, puisque la source du Bouteillou arrive jusque là parait-il (au muret face au Carré des gourmets, selon les dires de Franck Boyer).*

*5. Dans le projet, la création des gradins pose question à plusieurs titres : les gradins occupent une bande de 4m environ (soit plus de la moitié de la bande de 7m disponible pour la plantation arborée) ; on perd ainsi la possibilité de planter des arbres en bouquet et on diminue l’espace librement utilisable de la place. Les gradins sont exposés plein sud ; continuellement au soleil, ils seront inutilisables l’été. Même assis sur le plus haut gradin, les garde-corps métalliques interfèrent avec la vue sur l’Aveyron et la rive opposée ; le bureau d’études dans sa coupe est obligé d’ajouter un petit plot derrière le plus haut gradin pour donner l’illusion que la vue est dégagée, mais ce plot ne figure pas sur les plans (voir coupe BE). Qui alors viendra s’asseoir sur ces gradins ? Certainement pas les aînés, ni les personnes à mobilité réduite qui ne pourront d’ailleurs plus accéder au parapet pour s’y accouder et contempler le paysage. Ils seront condamnés à se tenir en retrait d’au moins 4m sans aucun appui.*

*6. Alors que si l’on conserve la nature et la fonction du parapet, comme belvédère, on peut venir s’approcher tout contre. C’est à ce moment-là que l’Aveyron et les berges se dévoilent, au dernier moment, créant un effet de surprise. Conserver cet effet de surprise participe au plaisir de la découverte, tout n’est pas donné tout de suite...*

*7. C’est à ce moment-là qu’on découvre la possibilité de descendre sur la berge avec cet escalier monumental : mise en scène d’une descente à la rivière assez majestueuse...*

*8. Sur cette berge, que pourrait-il se passer ? Il y a, là aussi, la possibilité d’aménager une buvette dans cette alcôve au creux de l’escalier. De la végétation pourrait grimper sur ce massif en béton. Devant l’escalier, on peut aussi imaginer de déposer le parapet de la terrasse en créant un emmarchement qui descend vers l’eau(les voici les gradins!). De la même façon, on peut envisager un système de pontons en bois pour s’avancer plus encore sur l’eau. Ce qui pourrait être apprécié, notamment par les pêcheurs.*

*9. En amont, la balade se poursuit sur les berges vers la ruelle du Carré des gourmets pour remonter vers le bourg; en aval, vers Roumegous en empruntant la passerelle qui enjambe la Bonnette.*

*10. Le garde-corps de l’escalier, trop bas au regard des normes actuelles de sécurité, pourrait être surmonté d’1 ou 2 lisses parallèles en barre ronde d’acier brut, fabriquées et posées par un serrurier du coin.*

*11. Concernant les balustres du belvédère : si nous souhaitons les conserver, l’ajout d’une simple barre du même type posée verticalement entre chaque colonne permettrait de satisfaire aux normes qui imposent que l’interstice n’excède pas 11 cm. De l’autre côté de l’escalier, la reconstruction des balustres effondrées pourrait s’effectuer grâce aux moules, qui ont été conservés.*

*12. En revanche si l’on ne souhaite pas conserver ces balustres, un muret en pierre peut être construit en prolongement de celui qui existe déjà (autre patrimoine antérieur aux thermes fin XIX, voir cliché d’A Galup) le long de la Bonnette, depuis la place du Pradel jusqu’aux thermes en contournant la maison de retraite. Cet ouvrage pourrait être réalisé en calcaire du pays, par un des bons maçons de saint Antonin. Il peut être plein et de temps en temps ajouré comme c’est déjà le cas sur sa partie existante. Encore une fois, des barres d’acier rond peuvent assurer la sécurité sur ces petits balcons.*

*13. L’essentiel est que ce parapet soit à la fois protecteur et accueillant, c’est à dire suffisamment haut, plein et épais pour qu’on puisse s’accouder confortablement.*

*14. Pour finir, il demeure la question de la nature du sol et de son revêtement (une castine stabilisée perméable), alors même que la question des fouilles n’est pas tranchée.*

*15. Ces exemples d’aménagements seraient simples à mettre en œuvre, peu onéreux, impliqueraient les savoir-faire locaux (développement de l’économie locale), nécessiteraient des matériaux traditionnels et laisseraient aux habitants une liberté d’usage de la place. Ces différentes planches ne prétendent pas être la solution à la question de la place des moines, loin de là ! Il y a beaucoup de sujets à appréhender, aborder et discuter, ainsi que de travail à réaliser en amont et c’est cela qui est intéressant. A commencer par la question des fouilles, sûrement essentielles, très riches, qui peuvent nous apporter beaucoup en matière de connaissance et nous éclairer quant à nos questionnements sur notre époque, c’est à cela en premier que servent les recherches historiques ou archéologiques. Ces découvertes pourraient aussi diriger l’aménagement même de la place. Nous reparlerons de cela lors d’une prochaine réunion.*

Thierry Le Roy : On a l’impression que, maintenant que le projet est bouclé, les idées fusent. Alors qu’on y travaille depuis trois ans. On pourrait se demander à qui la faute. Certains diraient que les interventions d’aujourd’hui auraient pu et du être faites dans cette période ; d’autres diront qu’il aurait fallu pour cela ouvrir le débat…

Pour ma part, je crois inutile une telle polémique. Mieux vaut considérer, d’une part, ce qu’a dit Gérard Agam sur ce qu’il peut encore retenir, pour ce qui le concerne, de nos remarques ; et, d’autre part, ne pas oublier qu’aucun projet n’est irréversible. J’insiste donc pour que vous continuiez à prendre la parole.

Dominique Perchet : Le thermalisme a été, dans notre histoire, pas seulement à Saint-Antonin, une période courte mais marquante et moderne pour les villes concernées. Aujourd’hui, bien des anciennes stations thermales tentent d’en restaurer les restes. Le projet pour la place des Moines va au contraire écarter ces traces d’une modernité.

On a peu parlé d’archéologie. Mais, au-delà de l’archéologie préventive qui fait son travail, il reste la possibilité de « fouilles programmées », compatibles en les organisant dans le temps et dans l’espace, avec l’usage de la place.

Sur les parkings : il faudrait s’intéresser aussi au triangle qui se situe à proximité de l’actuel centre de secours, face à l’école maternelle.

Philippe P. : salue la proposition d’une statue, mais y voit une tendance d’une autre époque.

Voit un signe des temps dans le « désir d’humanité » qui lui semble inspirer les exposés qu’on vient d’entendre.

Estime qu’on doit aussi regarder la place des Moines de haut, ce qui fait apparaître la salle des Thermes comme située sur la place et non à son bord. Il faudrait donc l’intégrer à la réflexion sur le projet.

Enfin, note l’intérêt nouveau de la population pour les consultations comme celles de commissions extra-municipales, ou, pourquoi pas, par des référendums municipaux.

Capucine V. : Se demande quand le projet de la municipalité viendra à l’ordre du jour du conseil municipal, et s’il sera voté.

Mélanie G. : n’a pas bien compris ce que sont les marges de manœuvre qui restent possibles pour faire évoluer le projet, après avoir entendu les exposés de Silène et Caroline, qui posent quelques questions fondamentales. Des questions restent particulièrement en suspens : quel mobilier urbain pour une promenade ? Comment faire l’ombre nécessaire, qu’on ne trouvera pas sur les gradins ?

Gérard C. : deux conceptions s’opposent parmi nous : celle d’une place fermée, inspirée de Le Nôtre, et celle d’une place ouverte. Si on garde les balustrades, la place restera fermée. Préfère une place ouverte, à la fois visuellement (vue de l’autre côté de la rivière. Ne pas la juger simplement à partir d’une « vue d’artiste ») et à la circulation (côté rue).

Invite à considérer aussi le contre-projet présenté en posant les questions de budget.

Jean-Baptiste F. : pourquoi le projet devrait-il être impérativement voté avant la fin du mandat, dans la précipitation ? Ne faut-il pas plutôt le mettre en débat dans cette période des élections municipales ? Ou aurait-on déjà trop dépensé sur le projet pour pouvoir le remettre en cause ?

Marc de B. : retient l’idée que le projet n’est pas encore irréversible.

Sur le fond, ne s’habitue pas au chaos de la circulation sur le boulevard des Thermes. Même à Toulouse, on en est venu, y compris les commerçants, à davantage de piétonisation.

Silène de Baudoin : Remarque sur le stationnement en épi, qui peut être dangereux lorsque les voitures déboitent. Question aussi du sens de la place qui n’aurait plus de limites perceptibles.

Propose, avec Caroline Bernard, de poursuivre leur travail, bénévole, au service de la population, pour réfléchir ensemble à l’aménagement de la place des Moines et de ses abords, dans une série de réunions ciblées.

Jean-Pierre C. : projet qui lui apparaît comme un gommage de l’histoire. On va se priver d’une page importante de l’histoire de Saint-Antonin. Il faut savoir que le style de la place édifiée au début du XXè siècle, a été honoré à l’époque de Haussmann par Alphand, dont c’est un exemple parfait. On va le détruire.

Sabine L. : membre de la commission extra-municipale, elle s’inquiète de voir arriver, maintenant seulement, tous ces projets.

Caroline Bernard : réagit sur la question budgétaire. Conserver ce qui existe peut coûter moins cher.

Intervention de Gérard Agam :

Réponse à Silène de Baudoin : oui, la circulation piétonnière est importante à Saint-Antonin. Passerelle sur la Bonnette : on y pense depuis longtemps. Mais on ne peut oublier les contraintes budgétaires.

Réponse à Caroline Bernard : pourquoi n’êtes-vous pas venue avant ? On travaille sans cesse avec la population. Et comment pouvez-vous dire que votre projet coûtera moins cher ?

Je maintiens qu’on votera sur le projet avant la fin du mandat en cours ; car on a travaillé. Il ne plait pas à 40 ou 50 personnes présentes aujourd’hui, et aux auteurs des quatre courriers (copiés-collés) que j’ai reçus.

Mais j’utiliserai les marges de manœuvre qui restent pour tenir compte de certaines remarques, sur les besoins des personnes à mobilité réduite, sur le nombre des marches des gradins ; sur les arbres (on ne peut conserver les arbres actuels, sauf le magnolia ; on ne peut faire deux rangées). Il y aura du mobilier urbain, bien-sûr. On aura un marquage au sol, en résine, pour évoquer les fondations de l’ancienne abbaye

Et le projet devra se poursuivre au-delà de cette première phase, pour envisager guinguette, fontaine…

Conclusion de Thierry Le Roy : D’abord, pensons que nous sommes en présence d’un projet partiel. Ce qui relativise l’échange qu’on a pu avoir sur la portée budgétaire des projets évoqués. Et signifie qu’il y aura une suite nécessaire.

Ensuite, je voudrais dire, à nouveau, à Gérard Agam que je le comprends de vouloir tant mettre un terme à cette phase déjà trop longue d’élaboration du projet. Mais que je ne le rejoins pas pour autant : lorsqu’il y a une demande de débat, même tardive, je crois que les élus doivent l’entendre.

Enfin, sur le fond, je pensais (ou la SAVSA pensait) que cette réunion donnerait lieu à une réaction polarisée sur la disparition des balustrades historiques. Ce n’a pas vraiment été le cas. Mais on a entendu une profusion d’idées, qu’il ne faut pas enterrer, et qui iront au-delà de la fin de ce mandat./.

TLR

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*PS. Le présent compte-rendu n’est que la transcription d’un enregistrement audio, assuré pour la SAVSA par Joan Péricas. Cette transcription, qui n’est pas mot à mot, n’engage donc que celui qui l’a faite.*